

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à seize heures trente, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M.MOULIN - M.BEUZIT - Mme CORNEC- M.COSSON - Mme BOULIN - Mme PESTEL - M.SALMON - Mme FLOC'H - M.CAOUS - Mme GALLERNE

Etaient absents excusés : Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI - Mme REY - Mme PASCO - M.TANGUY (pouvoir Mme CORNEC) - M. DUBRUNFAUT (pouvoir Mme GALLERNE) - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme BOULIN)

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS -

DB2025/51 DECISION MODIFICATIVE N°4 EHPAD : ANNEE 2025

Le budget primitif est un budget de prévision qui doit être voté avant le 31 mars de l'année budgétaire. Certains ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année qui font l'objet de décisions modificatives.

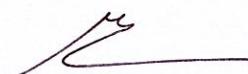
Il est proposé une décision modificative pour laquelle le conseil d'administration du C.C.A.S. est invité à délibérer sur

- Le budget EHPAD.M. n°4)
(cf document annexé)

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°4 de l'EHPAD, telle que décrite en annexe.

Ploufragan le 27 novembre 2025

Le Président du CCAS


Rémy MOULIN

